

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports

Unité Prévention des Risques,
des Pollutions et du Sous-Sol

Cellule Mines et Carrières

Limoges, le 19 novembre 2012

Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne
DCE-BPE
1, rue de la Préfecture
BP 87031
87031 LIMOGES Cedex

**Objet : AREVA MINES
Rapport de visite d'inspection – Site minier « Puy Teigneux » à Bessines-sur-Gartempe (87)**

Visite d'inspection : Date de la visite :	Site minier « Puy Teigneux » à Bessines-sur-Gartempe (87) 12 novembre 2012
Situation administrative :	Mine à ciel ouvert remblayée – 1990 à 1991 – 85 tonnes d'uranium produit Exploitant : AREVA Mines Propriétaires du site : AREVA Mines et privés Arrêté préfectoral du 29/11/1993 donnant acte de la déclaration de délaissement
Nom et fonction des personnes rencontrées lors de la visite :	
Agents DREAL en charge des mines :	
Référentiels utilisés :	- Bilan de fonctionnement de la Haute-Vienne de 2004 - Arrêté préfectoral du 20/12/1996 - Dossier de déclaration d'arrêt des travaux de juin 1996 - Courrier AREVA NC du 23/08/2010

L'ancien site minier « Puy Teigneux » est localisé sur différentes parcelles appartenant à AREVA Mines et à des tiers.

Le site est accessible par la route via une piste d'accès qui mène au bassin de récupération des eaux, en point bas de la mine à ciel ouvert. Ce bassin est clôturé sur la totalité du périmètre avec un grillage d'une hauteur d'environ 50 centimètres et la présence de panneaux (propriété AREVA Mines et Risque de noyade) – mise en place en 2010.



Vue sur la clôture et le bassin



Panneaux de sécurité

Un chemin de randonnée a été créé à proximité du site dont une partie emprunte la piste d'accès au bassin : cette information ne figure pas dans le bilan.

Le site minier n'est pas clôturé le long de la route départementale D203 et la pancarte « entrée interdite » n'existe pas contrairement aux informations précisées dans le bilan de fonctionnement. Le dossier de déclaration d'arrêt des travaux ne fait pas état de la pose d'une clôture.

La mine à ciel ouvert est quasiment remblayée : l'accès à la fosse paraît impossible compte tenu de la présence de végétation dense et épineuse (ronces, genêts, bouleaux, etc). Selon les éléments du dossier et du bilan, les escarpements supérieurs à 10 mètres ont été supprimés avec la création de pentes douces : ces points n'ont pas pu être vérifiés et contrôlés.



*Vue vers la mine à ciel ouvert
(vue du sud)*



*Vue sur la verse
(vers l'ouest à partir de l'entrée du site)*

Les débits de dose mesurés sur le site varient de 0,2 microSievert/heure (soit le bruit de fond naturel environnant) à 0,4 microSievert/heure au niveau de la verse.

Cette inspection n'appelle pas de suite à l'égard de l'exploitant.